

TERME DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR APPUYER L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'AIRE MARINE GÉRÉE DE BARADÈRES-CAYEMITES DANS LES DÉPARTEMENTS DE NIPPES ET GRAND'ANSE, HAÏTI

RÉSUMÉ

Titre : Consultation sur la préparation d'un plan de gestion pour l'aire marine gérée Baradères-Cayemites aux Nippes, Haïti.

Objectif : Fournir un appui logistique et technique à l'élaboration d'un plan de gestion dynamique pour l'Aire Marine Gérée (AMG) de Baradères-Cayemites qui inclut, sans s'y limiter, la durabilité financière, la résilience des écosystèmes, l'adaptation au changement climatique, l'intégration du genre et la diversification des moyens de subsistance.

Lieu : Baradères-Cayemites, région des Nippes et Grand 'Anse, Haïti

Délai : 12 mois

Date de démarrage : 15 avril 2026

Commanditaire : Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) avec le support financier et technique du projet Corridor Vert mise en œuvre par Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) et Viridis Terra International (VTI)

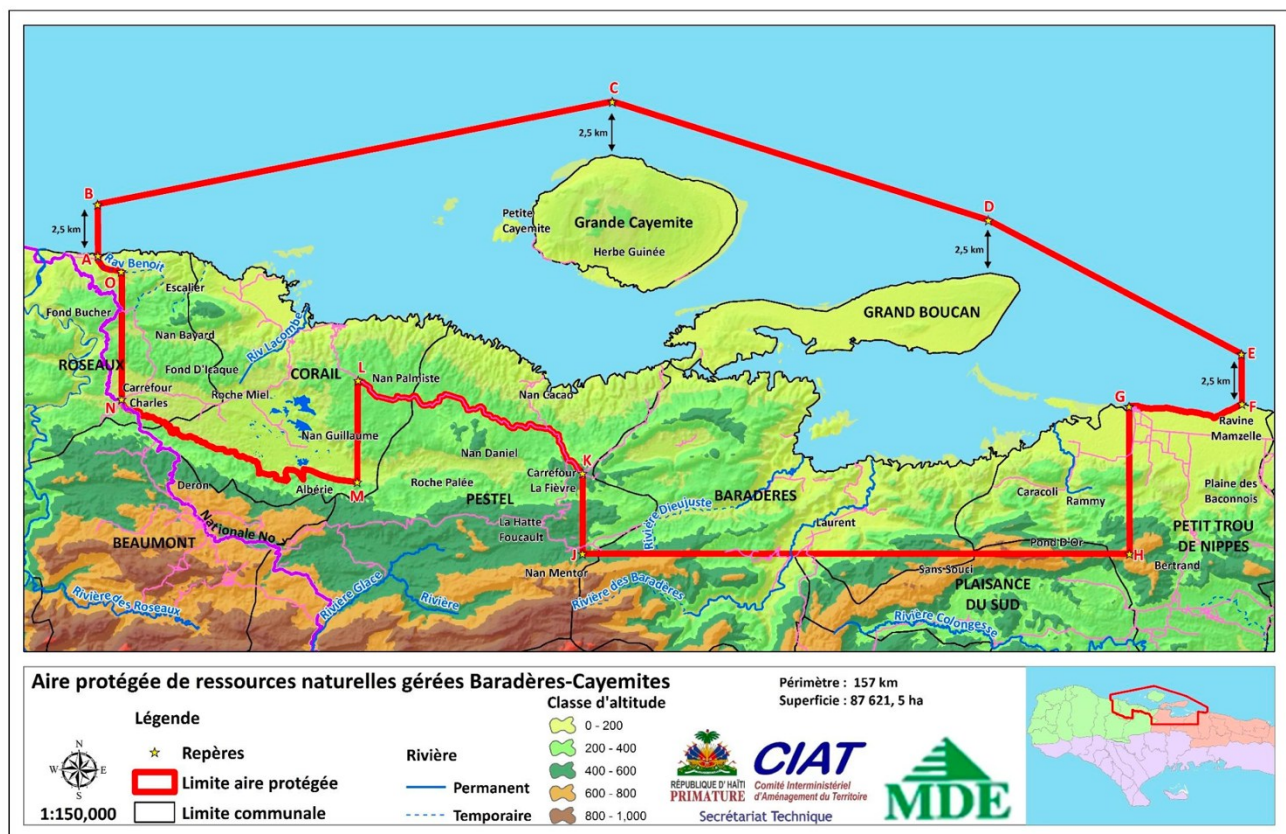
SECTION 1 : CONTEXTE

Complexe de Baradères-Cayemites-

Le complexe de Baradères-Cayemites se trouve à cheval sur deux départements Nippes et Grand' Anse et, s'étend de Petit Trou de Nippes jusqu'à Corail en passant par Baradères, Grand Boucan et Pestel. Ce complexe conçu suivant une approche de la montagne à la mer inclut l'espace marin et l'espace terrestre, y-compris une grande partie des bassins versants qui se déversent sur la côte de Petit Trou de Nippes jusqu'à Corail.

Ce complexe, qui est l'une des principales zones de biodiversité du pays, s'étend sur une surface terrestre totale de 438 km² (43 800 ha) et une zone marine de 447 km² (44 700 ha) (voir figure 1). Située sur la côte nord de la péninsule sud-ouest d'Haïti, la zone marine est définie par des formations coralliennes, qui s'étendent de la ville côtière de Corail à l'ouest, à la ville de Petit Trou de Nippes à l'est. Cette zone comprend les îles Cayemite (dont plusieurs cayes de pêche habitées) et la péninsule des Baradères (Grand Boukan). La zone terrestre étudiée dans le cadre de ce rapport comprend les bassins versants qui se jettent dans la zone marine, bien que les limites du parc soient actuellement définies par celles des sections communales situées entre la côte au nord et la frontière du département au sud. Dans le complexe Baradères - Cayemites, les zones sèches non végétalisées représentent

4% du paysage (1 596 ha), tandis que les zones forestières sèches en représentent 14% (5 993 ha). Les forêts mixtes de feuillus couvrent 42 % (18 309 ha), et les zones de pâturages/terrains ouverts environ 35 % (15 385 ha). Il existe 211 ha de villages/zones de peuplement. Le long de la côte, les zones de mangrove totalisent 1 889 ha, soit environ 4 % de la superficie totale. En raison du climat sec, les zones humides n'occupent que 233 ha (0,5 %). Dans la zone benthique marine, les récifs coralliens totalisent près de 2 500 ha, soit environ 16 % de la zone marine peu profonde (figure 2). Les herbiers marins couvrent près de 9 500 ha, soit 60 % de la superficie, tandis que les fonds sablonneux couvrent plus de 3 500 hectares, soit 23 %. Les autres couvertures benthiques, y compris les assemblages mixtes et les fonds durs, dominent avec un peu plus de 1 000 ha et 7 % de la superficie.



Les objectifs de la création de l'aire protégée peuvent être ainsi résumés :

- Protéger et restaurer les écosystèmes fragiles (forêts sèches, mangroves, récifs) et la biodiversité unique qu'ils abritent.
- Réguler la pêche, l'exploitation du bois et d'autres ressources naturelles pour assurer leur pérennité et soutenir les communautés locales qui en dépendent.
- Combattre la déforestation, l'érosion des sols et la sédimentation qui menacent les récifs coralliens et les mangroves.
- Promouvoir des activités génératrices de revenus alternatives pour les populations.

En janvier 2025, le Ministère de l'environnement a officiellement validé la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Biodiversité (NBSAP), alignée sur le Cadre Mondial de Kunming Montréal dans laquelle, l'État Haïtien vise à doter toutes les aires protégées d'un plan de gestion pour guider l'atteinte des objectifs du NBSAP dans ses différentes composantes. Les présents TDRs déterminent les activités qui seront menées visant l'élaboration du plan de gestion des Baradères-Cayémites en étroite collaboration avec l'organisation The Nature Conservancy.

SECTION II : OBJET DE LA CONSULTATION

L'objectif du contrat est de fournir un appui logistique et technique et de collaborer avec les experts de The Nature Conservancy (GRN, SIG, milieu marin/ressources halieutiques, socioéconomie) sur l'élaboration d'un plan de gestion complet et adaptatif pour l'aire marine gérée de Baradères-Cayémites en utilisant une approche participative et engageante. Le plan comprendra (sans s'y limiter) :

- a. Objectifs de gestion de l'AMG de Baraderes-Cayemites
- b. Plan d'affaires/plan de gestion financière durable
- c. Plan quinquennal de mise en œuvre
- d. Cadre de surveillance, de vérification et d'évaluation qui devrait comprendre :
 - Indicateurs écosystémiques.
 - Indicateurs socio-économiques
- e. Protocoles de surveillance et d'application de la loi
- f. Détermination des ressources techniques, financières et autres qui pourraient être nécessaires pour renforcer la capacité de gestion.
- g. Détermination des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces pour la gestion de la ZMM de Baraderes-Cayemites.

SECTION III : PORTÉE DES TRAVAUX

Le/La consultant.e travaillera sous la supervision technique de TNC (en charge de l'élaboration du plan de gestion) et la supervision administrative de CECI pour appuyer la planification des travaux, l'approche méthodologique, les consultations et la rédaction du Plan de Gestion. Le/La consultant.e travaillera également en étroite collaboration avec le comité de pilotage composé de représentants de l'ANAP, CECI-VTI, TNC, et PNUE pour assurer la complémentarité et la cohésion avec les politiques gouvernementales.

Le/La consultant.e exécutera des activités qui contribueront à l'élaboration du plan de gestion. Les principales tâches de la mission sont les suivantes :

1. Coordonner et réaliser une réunion de lancement avec le comité de pilotage, pour discuter des conseils, de la portée, de la méthodologie proposée et de l'approche pour l'élaboration du Plan de Gestion.
2. Organiser 2 ateliers de démarrage dans les Nippes et la Grand'Anse
3. Préparer et soumettre un rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé, incluant la méthodologie, une description détaillée des différentes interventions et un calendrier de travail y-compris les ressources nécessaires à l'exécution de la consultation.
4. Entreprendre un examen documentaire complet de la documentation existante relative à l'AMG de Baraderes-Cayemites et d'autres documents connexes provenant de régions similaires en Haïti. Intégrer les pratiques exemplaires d'autres AMG des Caraïbes ayant des caractéristiques socioéconomiques similaires.
4. Réaliser un inventaire et analyse des parties prenantes
5. Organiser un atelier technique conjointement avec TNC et le comité de pilotage pour définir la vision, les objectifs du plan de gestion, et la théorie du changement
6. Organiser 6 ateliers (1 atelier par commune) de parties prenantes pour valider le diagnostic et les objectifs du plan de gestion, théorie du changement
7. Fournir un (appui technique et un support sur la consultation des parties prenantes – au moins 2 ateliers) à TNC sur l'élaboration des différents programmes de gestion et du plan de zoning
8. Réviser le premier draft du plan de gestion et du cadre de monitoring élaboré par TNC
9. Élaborer le plan financier et le plan opérationnel
10. Organiser 2 ateliers (Nippes et Grand'Anse) de restitution avec les parties prenantes sur le plan de gestion et les contours du plan financier et du plan opérationnel
11. Complétion du draft final du plan financier, et du plan opérationnel du parc
12. Organiser une réunion de validation du plan de gestion avec le GTAP

SECTION IV : CALENDRIER DES LIVRABLES

LIVRABLES	CHRONOLOGIE
Rapport initial y-compris le plan de travail détaillé pour l'exécution de la consultation	À soumettre au plus tard 20 jours après la signature du contrat et approbation par CECI et l'ANAP. Requis pour le premier paiement.
- Rapport d'inventaire des parties prenantes - Présentation des résultats de l'examen documentaire avec des recommandations sur les meilleures pratiques à adopter.	À soumettre au plus tard 2 mois après la signature du contrat pour examen et commentaires. Requis pour le deuxième paiement.
Rapport des ateliers techniques et atelier des parties prenantes sur la vision, les objectifs du plan de gestion, et la théorie du changement	À soumettre au plus tard 4-5 mois après la signature du contrat et approuvé par la coordination technique. Requis pour le troisième paiement
Draft initial du plan financier et plan opérationnel	À soumettre au plus tard 6-7 mois après la signature du contrat et approuvé par la coordination technique. Requis pour le quatrième paiement.
Draft final du plan financier, et du plan opérationnel du parc, y-compris le rapport Atelier de restitution avec les parties prenantes sur le plan de gestion et les contours du plan financier et du plan opérationnel en annexe	A soumettre au plus tard 8-9 mois après la signature du contrat et approuvé par la coordination technique. Requis pour le cinquième paiement.
Rapport final de conseil décrivant l'exécution du conseil, l'analyse des délais proposés et réalisés, les résultats, les défis, les leçons apprises, les recommandations pour la durabilité. Y-compris le compte-rendu de la réunion de validation du plan de gestion avec le GTAP en annexe	À soumettre au plus tard 11-12 mois après la signature du contrat et approbation par la coordination technique. Requis pour le paiement final.

SECTION V : CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Durée de la consultation

La durée prévue pour la réalisation de cette consultation est de neuf (9 à 12) mois. La date provisoire de début des travaux est le 15 avril 2026.

Qualifications et expérience

Le/La consultant.e doit avoir :

- Diplôme universitaire pertinent avec une expérience en gestion des ressources naturelles, en gestion des aires marines protégées, en gestion des pêches, en gestion côtière ou équivalent (évaluation des services écosystémiques, conservation des récifs coralliens ou des ressources naturelles, collecte et cartographie de données écologiques, biologie marine ou côtière)
- Au moins 3 ans d'expérience dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plans de gestion d'aires marines protégées
- Connaissance pratique des aires marines protégées en Haiti.
- Expérience en gestion financière durable
- Capacité à faciliter les consultations avec les parties prenantes.
- Excellentes compétences en rédaction technique (c.-à-d. dans la préparation de rapports détaillés).
- Bonnes compétences en communication et expérience de travail avec plusieurs groupes d'intervenants.
- Capacité de solliciter et d'intégrer les commentaires de plusieurs parties prenantes.
- Flexibilité et capacité à opérer dans différents contextes culturels et avec une variété d'intervenants (sensibles à la culture et au genre)
- Une expérience et une familiarité avec les zones côtières du sud d'Haiti sont souhaitables.

SECTION VI : RÉMUNÉRATION ET CALENDRIER DE PAIEMENT

Le consultant présentera dans son offre financière le budget nécessaire à la réalisation de la consultation, incluant les honoraires et les coûts logistiques (transport et hébergement). Les coûts pour les ateliers (salle de réunion, transport, nourriture des participants) ne

doivent pas être pris en compte dans l'offre de consultation, car ils seront pris en charge par les commanditaires.

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :

LIVRABLEs	CALENDRIER DE PAIEMENT PROPOSÉ
Après la signature du contrat	20%
Rapport initial y-compris le plan de travail détaillé pour l'exécution de la consultation - Rapport d'inventaire des parties prenantes Présentation des résultats de l'examen documentaire avec des recommandations sur les meilleures pratiques à adopter.	30%
-	
Rapport des ateliers techniques et atelier des parties prenantes sur la vision, les objectifs du plan de gestion, et la théorie du changement Draft final du plan financier, et du plan opérationnel du parc, y-compris le rapport Atelier de restitution avec les parties prenantes sur le plan de gestion et les contours du plan financier et du plan opérationnel en annexe	30%
Rapport final de conseil décrivant l'exécution du conseil, l'analyse des délais proposés et réalisés, les résultats, les goulets d'étranglement, les défis, les leçons apprises, les recommandations pour la durabilité. Y-compris le compte-rendu de la réunion de validation du plan de gestion avec le GTAP en annexe	20%

SECTION VII : MODALITÉS DE SOUMISSION DES DOSSIERS

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à soumettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1) Documents à fournir

- **Lettre de motivation** (1 page maximum) précisant la compréhension du mandat, la disponibilité et la valeur ajoutée du/de la consultant·e ;
- **Curriculum Vitae** détaillé en surlignant les expériences et responsabilités qui correspondent aux TdRs (incluant au minimum trois références professionnelles) ;
- **Offre technique** (maximum 15 pages) décrivant : compréhension des TdRs, approche méthodologique, plan de travail et calendrier indicatif, stratégie de consultation des parties prenantes, organisation/coordination proposée ;
- **Offre financière** (en USD) incluant : honoraires, ventilation par livrables (en cohérence avec le calendrier de paiement) ;
- **Copies des diplômes et attestations** pertinentes ;
- **Au moins deux (2) exemples de travaux** similaires (plan de gestion, rapport technique, note méthodologique, etc.) ou liens/annexes, si disponibles.

2) Format et présentation

- Tous les documents doivent être soumis en **format PDF**.
- Le dossier doit comprendre **deux fichiers séparés** :
 1. **Offre technique + pièces administratives** (un seul PDF)
 2. **Offre financière** (un fichier EXCEL séparé)

3) Mode de soumission

Les dossiers doivent être transmis par **courriel** à : rh-haiti@ceci.ca

Avec copie à : mataniap@ceci.ca et coudop@yahoo.com

Objet du courriel : Candidature_Consultant national Plan de gestion AMG Baradères-Cayemites – (Nom Prénom)

4) Date et heure limites

La date limite de soumission est fixée au : **24 mars 2026 à 16h00 heure locale d'Haïti**.

Tout dossier reçu après cette échéance ne pourra pas être pris en considération.

5) Clarifications

Les demandes de clarification doivent être envoyées à : rh-haiti@ceci.ca, au plus tard **le 17 mars 2026**.

Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidat·e·s ayant manifesté leur intérêt, le cas échéant.

NB:

- Les dossiers **incomplets** ou ne respectant pas le format demandé pourront être rejetés.
- Seuls les candidat·e·s présélectionné·e·s seront contacté·e·s.